

# Quoi de neuf? FEVRIER 2017



N° 23 / 17

Le + syndical

## *Le projet d'entreprise FILIERIS*

### *Le projet d'entreprise retrace les grandes lignes de la COG 2014/2017 :*

- *Modernisation et adaptation de l'offre de santé au territoire*
- *Retour à l'équilibre*
- *Mutualisation des fonctions supports*
- *Faire évoluer les statuts collectifs (conventions)*
- *GPEC*
- *Renforcement de la gestion interne (communication, politique d'achats, gestion immobilière...)*
- *...*

### *Pourquoi alors ce projet d'entreprise maintenant en fin de COG ?*

*En réponse au rapport de la cours des comptes.*

### *Et pourtant, les inquiétudes de la CFE-CGC sont nombreuses :*

- *Tout d'abord sur l'avenir de la CAN. FILIERIS est mis en avant, la CAN est affichée comme un opérateur de soins, est-ce une façon de faire oublier que nous sommes aussi un régime de sécurité sociale ?*
- *Sur les centres de santé qui vont se voir imputer les frais d'un certain nombre de fonctions supports (RH, économat, contentieux...), le projet d'entreprise prévoit une optimisation des locaux et des regroupements de professionnels dans des centres plus importants (quid des plus petits centres ?). N'oublions pas les difficultés récurrentes de recrutement médical.*
- *Sur les établissements également, se présentent les mêmes difficultés de recrutement médical ; il est prévu aussi la maîtrise des charges salariales et donc du ratio soignants/lits. La CFE-CGC a tiré la sonnette d'alarme sur l'épuisement des personnels, les taux d'absentéisme dans les services d'hébergement pour personnes âgées étant déjà élevés, lié à la charge de travail. Une diminution du personnel ne serait pas admissible pour les soignants ni les patients !*
- *Sur les fonctions supports de nombreuses mutualisations sont abordées sans que nous puissions avoir de détails (certains services pourraient disparaître de la CARMi de l'Est au profit d'une autre CARMi). L'effectif est trop élevé, est ce que la régulation se fera de façon naturelle par des départs en retraite ou RA ? La CAN n'exclue pas non plus le recours à de nouveaux plans de départs volontaires sur des situations ponctuelles.*
- *Sur les conventions collectives qui sont trop couteuses, trop nombreuses et compliquées à gérer, la CAN n'envisagerait pas une convention unique car elle poserait un problème de cout lié au rachat des avantages en nature.*

*La Direction générale souhaite négocier avec les OS représentatives des accords se substituant aux différentes conventions. La CAN souhaite tout de même lancer une étude sur la convention FEHAP car la convention UCANSS qui s'est substituée à la convention minière est encore trop chère !!  
Toutes les organisations syndicales sont unanimes sur ce point, il n'est pas question d'entendre parler de la FEHAP !*

## **Droit à la déconnexion**

*Au 1er janvier 2017, la loi travail oblige les entreprises à garantir un droit à la déconnexion à leurs salariés. La CFE-CGC est particulièrement sensible aux questions de conciliation des temps de vie et de droit à la déconnexion.*

*Les Smartphones, ordinateurs, tablettes permettent une communication en temps réel qui incite aussi à répondre immédiatement et amplifie les rythmes de travail. Les personnels d'encadrement travaillent de plus en plus à distance et cette connexion permanente est source de stress pour les salariés.*

*Afin de protéger la santé des agents, la CFE-CGC prône un partage équilibré entre les temps de vie personnelle et de vie professionnelle. La vie professionnelle ne doit pas s'inviter dans l'espace personnel.*

*La CFE-CGC défend également l'idée, qu'il est nécessaire de former les salariés, l'encadrement et les membres de la direction à un usage pertinent des smartphones, ordinateurs, tablettes.*

## **Temps partiels**

*La CFE-CGC attire l'attention sur les difficultés qui peuvent se poser pour les salariés à temps partiel: la charge de travail doit être adaptée au temps de travail, sinon le salarié peut être tenté de travailler en dehors de son temps de travail. Là encore, la déconnexion est un moyen d'éviter ce risque.*

## **Et qu'en est-il de la déconnexion pour les soignants ?**

*On oublie bien souvent que les soignants sont rappelés tous les jours de la semaine y compris le weekend et aussi bien à 6h le matin qu'à 21h le soir !! Mais cela n'émeut personne ! Le droit à la déconnexion n'est-il pas le même pour tous les salariés ?*

*A défaut de la mise en place du droit à la déconnexion, la CFE-CGC estime qu'il conviendrait de réclamer la prise en compte de ce temps pendant lequel le travail s'invite à la maison comme des heures supplémentaires.*

*Ce sujet sera défendu par vos représentants CFE-CGC lors des prochaines réunions des délégués syndicaux centraux.*

***N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC sur site ou par mail :  
- [cfecgc.info.carmiест@sfr.fr](mailto:cfecgc.info.carmiест@sfr.fr)***

***La CFE CGC est à vos cotés pour vous accompagner , vous conseiller, vous défendre et répondre à vos interrogations.***